



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2025-47
DU JEUDI 28 AOÛT 2025

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL.

Excusés : MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Enfance Jeunesse : Recrutement CDD de remplacement

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels, conformément au Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison d'une disponibilité de courte durée accordée à un agent sur le poste d'Animateur Enfance Jeunesse et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps non complet du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025 inclus.

- un poste d'adjoint d'animation — grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn